

Le 16 janvier 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 16 janvier 2023 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

Mairesse:	Diana-Joy Davies
Conseillères:	Kathy Burke Johanne Clark Nancy Clark Katrina Keating Miranda Matthews
Greffière-trésorière adjointe:	Maxine Matthews
Est absente Conseillère:	Marlene Boudreau

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2023-001 La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2023-002 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation des procès-verbaux
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 FQM – Analyse organisationnelle – Acceptation de l'offre
 - 3.2 Ministère de la Culture et des Communications – Entente de développement culturel
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2022 ainsi que ceux des séances extraordinaires du conseil tenues le 19 décembre 2022 et le 21 décembre 2022.

R2023-003

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2022 ainsi que ceux des séances extraordinaires du conseil tenues le 19 décembre 2022 et le 21 décembre 2022.

CORRESPONDANCE

N2023-004

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2023-005

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 décembre 2022 au montant de 87, 517.37\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2023-006

La mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine qui a eu lieu mardi le 13 décembre 2022 et a présenté sa mise à jour aux membres du conseil en conséquence.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

FQM – ANALYSE ORGANISATIONNELLE ACCEPTATION DE L'OFFRE

ATTENDU QUE la structure organisationnelle et la gestion des ressources humaines d'une municipalité sont, au sens noble du terme, des outils essentiels pour mettre en œuvre et réaliser la vision de la municipalité ainsi que ses projets et offrir des services de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse-Île ne fait pas exception à la pénurie actuelle de main d'œuvre et a éprouvé des difficultés à recruter des employés;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre un service aux municipalités pour réaliser une analyse organisationnelle qui analyse les difficultés, identifie les problèmes et recommande des solutions;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les membres du conseil jugent opportun de réaliser une telle analyse afin de mieux comprendre la situation actuelle de la Municipalité et d'améliorer sa structure, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE

R2023-007

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE les membres du conseil acceptent, par la présente, l'offre de service reçue du Service en ressources humaines et Relations du travail de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), afin de réaliser une analyse organisationnelle pour la Municipalité de Grosse-Île.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a présenté le programme des ententes de développement culturel aux représentants de la Municipalité de Grosse-Île et du CAMI;

ATTENDU QUE le MCC a mentionné la possibilité de conclure une entente de développement culturel avec la Municipalité de Grosse-Île, considérant que le territoire de cette municipalité n'est pas couvert par aucune entente de développement culturel existante pour l'année 2023;

ATTENDU QUE cette première entente pourrait permettre de soutenir l'élaboration d'une politique culturelle municipale pour Grosse-Île, ce qui constitue une exigence d'admissibilité pour adhérer au programme des ententes de développement culturel du MCC;

ATTENDU QUE les membres du conseil préfèrent attendre le prochain cycle de négociations en 2024 afin de conclure cette entente;

EN CONSÉQUENCE

R2023-008

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse-Île attendra le prochain cycle de négociations, qui débutera en 2024, pour conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2023-009 Aucun membre du public n'est présent

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2023-010 Sur une proposition de Miranda Matthews, la séance est levée à 20h15.

Diana-Joy Davies
Mairesse

Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe